

**REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DE L' AISNE
COMMUNE DE CORBENY**

(08 septembre 2017)

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU HUIT SEPTEMBRE DEUX MILLE
DIX SEPT**

Sous la Présidence de Monsieur Philippe DEBOUDT, Maire,

Etaient présents : DEBOUDT Philippe, GRANDJEAN Patrice, SAILLARD Éric, VANDOIS Dany, SENEPART Thierry, DELOIZY Gilles, TURCHET Marc, BILLIART Isabelle, OLIVIER Marc, MAHDJOUR Jason, RAYBAUD Mickaël, HERBULOT Odile, BARBANCON Aurélie,

Etaient absents représentés : Néant

Absents excusés : néant

Convocation : 04 septembre 2017

I - APPEL DES CONSEILLERS : Le quorum étant atteint Monsieur le Maire ouvre la séance.

II – APPROBATION DU PROCES VERBAL :

De la réunion du conseil municipal du 02 juin 2017 à l'unanimité.

III - ELECTION DU SECRETAIRE DE SEANCE :

A l'unanimité, Monsieur GRANDJEAN Patrice est élu secrétaire de séance.

IV 33 2017 CONVENTION CENTRE DE GESTION DE L' AISNE : SERVICE DE REMPLACEMENT :

Vu les articles 14 et 25 de la loi du 26/01/1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu la loi du 3 janvier 2001 qui précise les missions du Centre de Gestion,

Le Maire rappelle à l'assemblée :

Que le législateur a confié au Centre de Gestion la mission de recruter des fonctionnaires ou des contractuels affectés à des missions temporaires.

C'est pourquoi pour pallier les éventuelles absences dans les collectivités, le Maire pourra faire appel au service missions temporaires du CDG de l'Aisne.

Le personnel mis à sa disposition exécutera les directives du Maire.

La collectivité rémunérera le service missions temporaires de la façon suivante :

- Le remboursement au CDG 02 du traitement brut de l'agent + les charges sociales patronales. Sont compris notamment le supplément familial, diverses primes et indemnités si l'agent en bénéficie, les congés payés et la cotisation ASSEDIC ; avec une majoration de 8% pour les collectivités affiliées.

- 1 déplacement aller/retour par jour de travail payé à l'agent, au-delà de 5 kilomètres effectués, soit de la résidence administrative au lieu de la mission, soit de la résidence de l'agent au lieu de la mission (lorsque celle-ci est plus proche du lieu de la mission).

Le Conseil après en avoir délibéré décide :

* d'autoriser le Maire à signer les conventions avec le CDG pour la mise à disposition du personnel

* décide d'inscrire les crédits nécessaires au budget de la collectivité

Le conseil adopte à l'unanimité des membres présents.

Monsieur DELOIZY demande à quel moment la commune peut solliciter une mise à disposition. Monsieur le Maire l'informe que cela dépend du poste et du besoin communal, mais elle peut demander une intervention au bout d'une semaine.

V 34 2017 DELIBERATION EXPLOITATION DE CARRIERE :

L'entreprise ANQUEZ exploite la carrière de craie de la commune entre Corbény et Berrieux depuis le 25 juin 2009. L'accord d'exploitation arrive à son terme en 2018, et celle-ci sollicite l'autorisation du Conseil Municipal de l'exploiter 6 ans de plus à compter du 31 mars 2018. Les conditions d'exploitation seraient les mêmes

Cette exploitation entraîne des recettes supplémentaires à la commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'accepter le renouvellement à l'unanimité.

VI 35 2017 RAPPORT ANNUEL EAU POTABLE 2016 :

Conformément aux articles L 2224-5 et D 2224-1 du code général des collectivités territoriales le Maire présente à son assemblée délibérante un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable destiné notamment à l'information des usagers (dont les conseillers ont eu connaissance avant la réunion).

Il est demandé à l'assemblée municipale de donner son avis sur le rapport suivant (ci-annexé) et notamment :

- indicateurs techniques : points de prélèvements (1), nombre d'habitants (746), nombre de branchements (345), volumes d'eau distribués (59 791 m³), rendement du réseau (88.67 %), linéaire de conduites (8 804 ml), analyses bactériologiques et physico-chimiques : 100 % conformes ;

- indicateurs financiers :

Pour le prix de l'eau, tous les éléments relatifs au prix du mètre cube (2.54 €/m³), les modalités de tarification selon les types d'abonnement, les redevances de l'agence de l'eau et du FNDAE, la TVA, le cas échéant les surtaxes communales, les volumes facturés (52 741 m³) ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve le rapport du délégataire à l'unanimité des membres présents.

VIII 36 2017 DECISIONS MODIFICATIVES BUDGET COMMUNAL :

Suite à des erreurs techniques sur le budget communal, il est nécessaire d'effectuer une décision modificative comme suit : décision modificative N°3 :

Chapitre 21, Compte 2135, opération 1506 : - 32 000 €

Chapitre 21, Compte 21318, opération 1501 : + 32 000 €

Chapitre 21, Compte 2135, opération 1404 : - 6 996 €

Chapitre 21, Compte 2135, opération 1505 : + 6 996 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte cette décision modificative à l'unanimité des membres présents

Suite à la mise à jour des logiciels du secrétariat de Mairie, une décision modificative est nécessaire sur le budget communal. Elle se décompose comme suit, décision modificative N°4 :

Chapitre 022, Compte 022 : - 2 300 €

Chapitre 021, Compte 021 : + 2 300 €

Chapitre 023, Compte 023 : + 2 300 €

Chapitre 20, Compte 2051, opération 1507 : + 2 300 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité des membres présents.

A la demande du trésorier une écriture de 2008 est à annuler. Une décision modificative sur le budget communal est nécessaire, elle se décompose comme suit, décision modificative N°5 :

Chapitre 21, compte 2151, opération 1602 : - 13 €

Chapitre 16, compte 16883 : + 13 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte cette décision modificative.

Le vote se décompose comme suit :

- Pour : 12

- Contre : 1

- Abstention : 1

VIX 37 2017 DECISION MODIFICATIVE BUDGET EAU ET ASSAINISSEMENT :

A la demande du trésorier une écriture de 2008 est à annuler, ainsi qu'un titre émis par erreur sur 2016. Une décision modificative sur le budget eau et assainissement est nécessaire, elle se décompose comme suit, décision modificative N°2 :

Chapitre 020, compte 020 : - 237 €

Chapitre 16, compte 16888 : + 237 €

Chapitre 011, compte 611 : - 6 000 €

Chapitre 67, compte 673 : + 6000 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte cette décision modificative. Le vote se décompose comme suit :

- Pour : 10

- Contre : 3

- abstention : 0

X 38 2017 DELIBERATION CESSION DE TERRAIN RUE DU MOULIN :

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'un élargissement de la voie de la rue du Moulin a été effectué lors des travaux. Deux parcelles doivent être incorporées au domaine communal.

Les parcelles concernées par la procédure :

- A 1383 : propriétaire : Monsieur et Madame GRENIER
- A 1370 : propriétaire : Monsieur et Madame LOMBARD

Les propriétaires sont d'accords pour céder à la commune à l'euro symbolique ces parcelles.

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité :

- D'acquérir les parcelles A 1383 et A 1370.
- D'autoriser Monsieur le Maire à négocier et signer tous documents afférents à cette affaire.

XI 39 2017 DELIBERATION TRANSFERT DE L'ACTIF ET DU PASSIF DU SYNDICAT DE GESTION DU COLLEGE DE CORBENY :

Monsieur le Maire informe l'assemblée que suite à la dissolution du syndicat de gestion du collège de Corbény, il est nécessaire d'intégrer le passif et l'actif dans celui de la commune de Corbény (bâtiment, aire d'évolution, auto laveuse.....

La liste des inventaires à intégrer au domaine communal de Corbény est la suivante :

1, 2, 401, 402, 90000166156233, 2015-2, 2016-02, 403, 90001520858833, 90004860564533, 9000444958020633, 7, 90004187044633, 2015-04, 90000192765933, 90004217337633, 21.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré accepte l'intégration de ces éléments au domaine communal et autorise Monsieur le Maire à signer le Procès-Verbal de transfert.

XII QUESTIONS DIVERSES :

- Participation citoyenne : la convention avec le Préfet a été signée. Monsieur le Maire lance un appel afin que des personnes se portent volontaires pour être voisins vigilants. Pour tous renseignements, se présenter en Mairie.
- Etat des travaux :
 - o des travaux de réseaux (eau potable, assainissement) ont été effectués à l'ancien lavoir.
 - o Pharmacie : les travaux de maçonnerie ont commencés. Les huisseries seront posées en semaine 37.
 - o USEDA : Les travaux d'enfouissement sont en cours Rue de la Chapelle (Monsieur VANDOIS organise une réunion le vendredi 15 septembre avec les conseillers sur place)
 - o RD 1044 : la réfection de la Route de Reims par le Département commencera normalement en semaine 37. Le Conseil Municipal demande si à l'avenir, il serait possible de prévenir la population quand des travaux de voirie sont prévus.
 - o Curage ancienne lagune : les travaux débuteront fin septembre
 - o Aire de jeux : la commission travaux devra se réunir pour étudier le projet, mais Monsieur le Maire informe l'assemblée que normalement il y aura 5 %

de subvention supplémentaire. Un point sur l'avancée des projets sera fait lors de la réunion du 15 septembre 2017.

- Hall de sport : Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que lors de la reprise en gestion de la hall de sport en 2016, il était prévu une rénovation complète de celui-ci. Un comité de pilotage va être créé avec des élus de la commune, ainsi qu'avec des élus des communes adhérentes à la convention qui le souhaitent. Certains membres du Conseil souhaitent mettre à disposition la halle de sport aux associations sportives. Monsieur le Maire leur rappelle qu'un engagement envers les communes toujours propriétaires de la halle qu'une année de fonctionnement sera effectuée avant d'étudier l'éventualité de mettre à disposition la halle aux différentes associations du territoire. Ce sujet sera réétudié en début 2018.

- DELIBERATIONS :

33 2017 CONVENTION CENTRE DE GESTION DE L' AISNE : SERVICE DE REMPLACEMENT

34 2017 DELIBERATION EXPLOITATION DE CARRIERE

35 2017 RAPPORT ANNUEL EAU POTABLE 2016

36 2017 DECISIONS MODIFICATIVES BUDGET COMMUNAL

37 2017 DECISION MODIFICATIVE BUDGET EAU ET ASSAINISSEMENT

38 2017 DELIBERATION CESSION DE TERRAIN RUE DU MOULIN

39 2017 DELIBERATION TRANSFERT DE L'ACTIF ET DU PASSIF DU SYNDICAT DE GESTION DU COLLEGE DE CORBENY

La séance est levée à 21h55

| | |
|--|-------------------------------|
| DEBOUDT Philippe Le Maire | HERBULOT Odile conseillère |
| GRANDJEAN Patrice 1 ^{er} adjoint | MAHDJOUB Jason conseiller |
| SAILLARD Eric 2 ^{ème} adjoint | OLIVIER Marc conseiller |
| SENEPART Thierry 3 ^{ème} adjoint | TURCHET Marc conseiller |
| VANDOIS Dany 4 ^{ème} adjoint | RAYBAUD Michaël conseiller |

| | |
|----------------------------------|----------------------------------|
| BARBANCON Aurélie Conseillère | BILLIART Isabelle Conseillère |
| DELOIZY Gilles Conseiller | |

Vu par Nous, Philippe DEBOUDT, Maire de la Commune de CORBENY, pour être affiché le 14 septembre 2017 à la porte de la Mairie, conformément aux prescriptions de l'article 56 de la Loi du 5 août 1884.


